

Projet Social et Educatif

Services ACM 2023-2024



Septembre 2023

Table des matières

A. PROJET SOCIAL	3
1. Public accueilli	3
▪ Nombre de jeunes concernés :	3
▪ Age des enfants :	3
▪ Capacité d'accueil :	4
▪ Capacité d'accueil d'enfants handicapés ou atteints de maladie chronique :	4
2. Secteur géographique	5
3. Moyens et Equipement	5
▪ Les locaux :	5
▪ L'environnement des services :	6
▪ Les mini bus :	6
4. Equipe d'animation	7
▪ Composition de l'équipe :	7
5. Horaires de fonctionnement	7
▪ Accueil pendant le temps péri-scolaire :	7
▪ Accueil pendant le temps extra-scolaire :	8
6. Les partenaires	8
B. PROJET EDUCATIF	9
C. LES FINALITES EDUCATIVES :	9
1. L'épanouissement des enfants	9
2. La socialisation	9
3. L'autonomie	9
4. L'éveil	10
D. RELATIONS AVEC LES FAMILLES	10
E. RELATIONS AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES	10
F. RESPECT DE LA REGLEMENTATION	10

ACCUEIL PERISCOLAIRE et ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT

Les services destinés aux enfants de 3 à 11 ans proposent une large palette d'accueils :

- la prise en charge des enfants le matin avant l'école, durant la pause méridienne et le soir en période scolaire
- le mercredi en journée
- l'accueil en centre de loisirs lors des vacances scolaires.

L'ensemble de ces services est animé par une équipe de professionnels qui proposent quotidiennement un accueil de qualité et adapté aux enfants.

A. PROJET SOCIAL

1. Public accueilli

- **Nombre de jeunes concernés :**

- **En Extrascolaire :**

Les vacances scolaires : nous accueillons 32 enfants à Neuve-Eglise pour les vacances à Noël et 32 enfants l'été (juillet) et 36 enfants à Fouchy lors des autres périodes de vacances scolaires.
Il y a environ 320 enfants différents inscrits au cours d'une année.

- **Au Périscolaire :**

Le matin : jusqu'à 24 enfants sur les sites à Fouchy, Thanvillé et Dieffenbach-au-Val, St Maurice et Neuve-Eglise.

Le midi/soir : 36 enfants sur le site de Villé, 48 enfants sur les sites à Fouchy, 50 enfants à Neuve-Eglise et 56 enfants à Thanvillé, 50 enfants sur le site à Dieffenbach-au-Val, 32 sur le site à Saint-Maurice.

Les mercredis : nous accueillons 36 enfants à Fouchy et 32 à Neuve-Eglise.

Le site périscolaire du Honcourt à Maisongoutte devrait ouvrir en cours d'année scolaire et pourra accueillir jusqu'à 120 enfants en accueil périscolaire et jusque 70 enfants en accueil de loisirs et les mercredis.

- **Age des enfants :**

- **En Extrascolaire :**

Les enfants de 3 à 11 ans à Neuve-Eglise, et Fouchy lors des vacances scolaires. Au mois de juillet un accueil de loisirs pour les enfants 3-6 ans à Neuve-Eglise et 6-11 ans à Fouchy sont proposés.

A partir du collège, les enfants sont accueillis à l'Espace Ados, et les enfants entrant en sixième peuvent y être intégrés dès l'été qui précède.

- **En Péri-scolaire :**

Les enfants accueillis au sein du péri-scolaire à Villé ont entre 6 et 11 ans et sont scolarisés à Villé et Albé. Cette rentrée scolaire, un groupe de 16 enfants scolarisés à Fouchy sont accueillis durant la pause méridienne à Villé.

Les enfants accueillis au sein du groupe scolaire et péri-scolaire du RPI Thanvillé/Saint-Pierre-Bois, du groupe scolaire et péri-scolaire du RPI Lalaye/Fouchy/Bassemberg, des sites péri-scolaires du RPI St Maurice/Triembach au val, du RPI Dieffenbach-au-Val/Neubois et du RPI Neuve-Eglise/Breitenau ont entre 3 et 11 ans.

- **Capacité d'accueil :**

Site	Accueil de loisirs	Accueil Péri-scolaire
Villé		Midi/soir 36 enfants De 6 à 11 ans
Thanvillé		Matin/midi/soir : 56 enfants De 3 à 11 ans
Fouchy	36 enfants de 3 ans (scolarisés) à 11 ans	Matin/midi/soir : 48 enfants Mercredi 36 enfants de 6 à 11 ans
Dieffenbach-au-Val		Matin/midi/soir : 50 enfants De 3 à 11 ans
Saint-Maurice		Matin/midi/soir : 32 enfants De 3 à 11 ans
Neuve-Eglise	32 enfants de 3 ans (scolarisés) à 11 ans	Matin/midi/soir : 50 enfants Mercredi 32 enfants de 3 à 6 ans

- **Capacité d'accueil d'enfants en situation d'handicap ou atteints de maladie chronique :**

L'accueil d'enfant en situation d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique est possible sur les deux types d'accueils, à condition que sa situation soit compatible avec la vie en collectivité et que tout soit mis en place pour un accueil optimal.

Les services mettent tout en œuvre pour qu'un accueil de qualité soit réalisé.
 Pour que la prise en charge (personnel, locaux, déplacement) et la collaboration avec les différents partenaires soient optimales, il peut y avoir un protocole d'accueil individualisé (PAI). Protocole rédigé avec les différents acteurs éducatifs (Loi de 2005).

2. Secteur géographique

Les enfants qui fréquentent le service périscolaire sont tous scolarisés sur l'une des 18 communes de la Vallée de Villé.

En période de vacances, l'accueil d'enfants d'autres secteurs géographiques est possible.

3. Moyens et Equipement

• Les locaux :

Les locaux dans lesquels s'effectue l'accueil des mineurs sont conformes aux normes de sécurité et garantissent notamment le confort, l'hygiène et la sécurité des mineurs.

Ils sont en règle avec :

- la réglementation des établissements recevant du public
- le règlement sanitaire départemental
- les normes d'hygiène et de sécurité

THANVILLE/FOUCHY	VILLE	DIEFFENBACH-AU-VAL	SAINT-MAURICE	NEUVE-EGLISE
1 salle polyvalente Servant aussi bien aux activités que pour les repas (coin jeux, dessins, lecture...)	2 salles d'activités Servant aussi bien aux activités qu'au repas	1 salle de repas	1 salle de repas	1 salle de repas
1 salle de jeux et une cour fermée Commune à l'école	1 salle de jeu	2 salles d'activités	2 espaces de jeux un espace d'activités et un espace lecture/détente	2 à 3 espaces d'activités
1 cuisine équipée	1 cuisine équipée	1 cuisine équipée	1 cuisine équipée	1 cuisine équipée
3 salles d'eau (maternelles/ filles et garçons) avec douche et WC	1 salle d'eau avec WC	3 salles d'eau dans la salle polyvalente / WC proches des salles d'activités	1 salle d'eau avec WC	3 salles d'eau avec WC et 2 douches

2 locaux de rangement	2 locaux de rangement	1 local de rangements du village au niveau de la salle polyvalente	1 local rangement	2 locaux de rangement
1 hall vestiaire	1 hall vestiaire	1 hall vestiaire	1 hall vestiaire	1 hall vestiaire
1 bureau pour le directeur et les animateurs	1 bureau pour la directeur et les animateurs	1 bureau pour le directeur et les animateurs	1 bureau pour le directeur et les animateurs	1 bureau pour le directeur et les animateurs
1 salle de sieste			1 salle de sieste	1 salle de sieste

La proximité des écoles et de la MJC à Villé sont un atout pour nos services.
Le stationnement est aisé devant les six sites.

• L'environnement des services :

Un certain nombre d'infrastructures et d'aménagements sont régulièrement utilisés pour les activités du service.

- un jardin pédagogique
- la bibliothèque départementale
- la MJC avec son cinéma, sa salle de danse, ses salles d'activités
- des espaces sportifs extérieurs : roller parc, terrain de jeux de balles
- des espaces naturels (prés, ruisseau, forêts)
- un centre nautique
- un club de tennis
- une aire de jeux sportifs
- un château médiéval(Thanvillé)
- des espaces naturels (forêt, champs, une rivière)
- une grande salle de jeu équipé pour la motricité (Matelas, modules, cerceaux, engins roulants variés)

Les locaux sont équipés en espace et mobilier adaptés. On y trouve des jeux de société, de construction, d'apprentissage, de bricolage, d'une bibliothèque.
Le matériel à disposition est choisi avec réflexion et régulièrement complété.

• Les mini bus :

Quatre mini bus sont utilisés quotidiennement pour le service périscolaire à Villé. Un planning des trajets est établi en début d'année scolaire. Ils sont également utilisé pour le transport des enfants scolarisés à Fouchy déjeunant au périscolaire à Villé.

Les mini bus sont aussi utilisés par l'accueil de Loisirs lors de sorties (visite de sites, promenade à cheval, patinoire, musées).

Ils sont équipés de rehausseurs et peuvent transporter jusqu'à 8 enfants. Ils répondent à la réglementation en vigueur.

4. Equipe d'animation

L'existence d'une équipe d'animation stable dans le temps, garantit la continuité du projet.
L'équipe d'animation est professionnalisée et/ou expérimentée.

- **Composition de l'équipe :**

Poste	Temps de travail	Formation
1 directrice Centre de Loisirs et Périscolaire	35h	BPJEPS
2 coordinatrices Accueil Collectif de mineurs	35h	DEME/EJE
8 directeurs	Variable	BAFD stagiaires ou titulaires/EJE
30 animateurs	Variable	BAFA stagiaires ou titulaires /CAP petite enfance/BAPAAT/sans formation
8 agents de cuisine/ménage	Variable	Normes HAACCP
Des animateurs occasionnels	100 journées/animateurs sur l'année	BAFA, Stagiaire BAFA, sans formation, BPJEPS
1 secrétaire	33h	BEP de comptabilité

5. Horaires de fonctionnement

- **Accueil pendant le temps périscolaire :**

Horaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h15-8h30	Thanvillé/ Fouchy/ Dieffenbach-au-Val/ Saint-Maurice/ Neuve-Eglise	Thanvillé/ Fouchy/ Dieffenbach-au-Val/ Saint-Maurice/ Neuve-Eglise	Thanvillé/ Fouchy/ Dieffenbach-au-Val/ Saint-Maurice/ Neuve-Eglise	Thanvillé/ Fouchy/Dieffenbach- au-Val/ Saint-Maurice/ Neuve-Eglise
11h30-13h30	Thanvillé/Villé	Thanvillé/	Thanvillé/Villé	Thanvillé/Villé

	Fouchy/ Dieffenbach-au- Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise	Fouchy/Villé Dieffenbach-au- Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise	Fouchy/ Dieffenbach-au- Val/ Saint-Maurice Neuve-Eglise/	Fouchy/Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise
16h-18h30	Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach-au- Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise	Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach-au- Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise	Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach-au- Val/ Saint-Maurice/ Neuve-Eglise	Thanvillé/Villé Fouchy/Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice/ Neuve- Eglise

- **Accueil pendant le temps extra-scolaire :**

Lieux	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Fouchy/ Neuve- Eglise	7h30/18h30	7h30/18h30	7h30/18h30	7h30/18h30

6. Les partenaires

- Les partenaires financiers : CAF, Conseil Général, MSA, Délégation régionale académique à la jeunesse à l'engagement et aux sports, la Communauté des Communes.
- Les partenaires administratifs : la Communauté de Commune et la MJC
- Les partenaires éducatifs : les écoles, les organismes de formation (Fédération des MJC, CEMEA, UFCV, Le FURET, CLAPEST, AGF, PADEÏOS, La DRAJES...)
- Les partenaires médico-sociaux
- Les partenaires culturels
- Les partenaires de l'animation : Le centre Nautique, l'Ariena, la fédération des MJC, les autres services de la Maison de l'enfant (Espace Ados avec les passerelles, le Multi-Accueil, les Accueils Familiaux avec les goûters festifs et collectifs et fêtes annuelles : Fête du jeu, semaine du goût, malle aux trésors avec le relais assistante maternelle, organisation de conférences et ateliers).

B. PROJET EDUCATIF

S'appuyant sur une équipe d'encadrement stable, l'accueil vise à accompagner et à guider les enfants dans leur apprentissage de la vie en société. Il favorise l'épanouissement, la socialisation, et l'autonomie de l'enfant.

L'ensemble des personnes œuvrant dans le service s'appuient sur les valeurs suivantes :

- Chaque enfant est unique, il a droit au respect et à une attention particulière
- Les valeurs de chaque famille sont prises en considération ; l'équipe s'inscrit dans un relais éducatif pour l'enfant
- Le plaisir et le bien-être de l'enfant sont les bases de toute intervention
- L'équipe cherche dans les projets mis en place à valoriser les compétences et les capacités de chaque enfant

C. LES FINALITES EDUCATIVES :

1. L'épanouissement des enfants

- leur permettre de trouver un service d'accueil qui prenne en compte leurs besoins personnels.
- leur permettre de découvrir d'autres activités, d'autres lieux, d'autres cultures
- leur permettre de vivre en harmonie dans leur corps et leur tête

2. La socialisation

- s'accepter et se valoriser
- accepter l'autre et ses différences
- appréhender et respecter les règles de vie en collectivité
- participer à la vie du groupe en prenant des responsabilités
- les engager petit à petit dans leur futur rôle de citoyen

3. L'autonomie

- établir un climat de confiance
- développer l'autonomie individuellement au sein du groupe
- permettre le libre choix des activités
- faciliter la prise d'initiatives

4. L'éveil

- leur permettre d'exprimer leurs attentes.
- rendre les enfants acteurs de leurs loisirs.
- leur permettre de développer leur créativité et leur imagination
- stimuler leur curiosité et par le jeu, appréhender le monde qui les entoure

D. RELATIONS AVEC LES FAMILLES

La coopération avec les familles est souhaitable et nécessaire.

Le service met en œuvre des rencontres et une information, par divers outils de communication en direction des parents (programme, journal, affichage...).

Le service propose une rencontre annuelle en début d'année scolaire et pour chaque famille à l'admission. Les directeurs participent également aux conseils d'école.

Le but est de permettre à chacun d'identifier clairement les actions et les projets, et ainsi permettre une cohérence entre la vie familiale et le cadre social de son enfant.

Cette collaboration se base sur un respect mutuel et prend en compte les valeurs éducatives et sociales de chaque famille.

E. RELATIONS AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES

Des réunions régulières sont organisées pour permettre les échanges entre les différents responsables de la MJC, les représentants des différents services, ainsi que des membres de l'association et de la communauté des communes. On y partage les questions, les projets et le fonctionnement des services. Les grandes orientations y sont définies.

La Communauté des communes et leurs Maires, par leurs engagements moraux et financiers, participent activement à la qualité des prestations.

F. RESPECT DE LA REGLEMENTATION

- DRAJES
- DDASS
- Services Sanitaires (norme HAACCP)
- ARS
- CAF